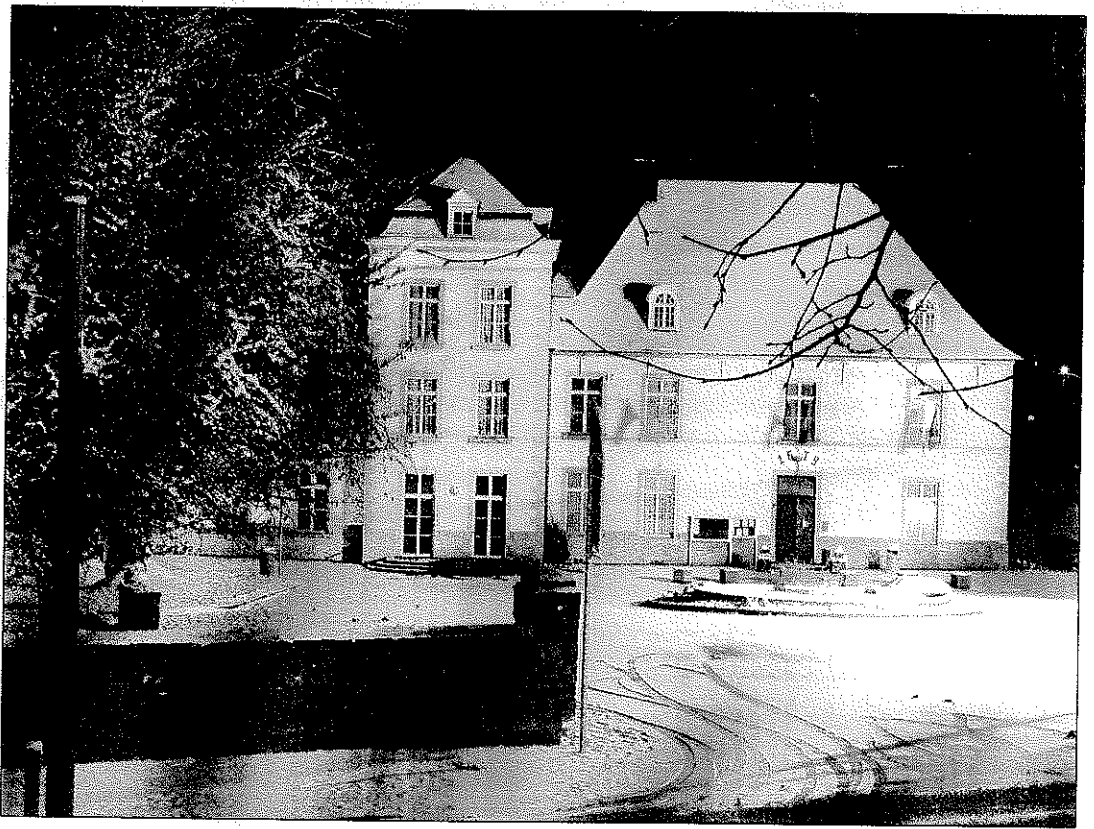


Gerpirines

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL
DE L'ENTITÉ



Bimestriel
janvier 2006

Numéro **192**

Sommaire

D

écision du Conseil communal

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 OCTOBRE 2005

Il est décidé à l'unanimité d'inscrire en ordre du jour complémentaire le point suivant :

- Motion relative à la redevance annuelle réclamée par le Service Régional d'Incendie à la Commune de Gerpinnes

Après lecture des décisions prises lors de la séance précédente, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2005 avec la modification suivante: Point 14.4 = remplacer les mots « de la Fabrique d'Eglise » par « de l'autorité communale ».

Le Conseil communal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 8 voix contre décide de constituer une régie communale autonome et d'en adopter les statuts et de transmettre la présente délibération et les statuts de la régie autonome à l'approbation des Autorités de tutelle.

Par 16 voix pour et 4 abstentions, le Conseil arrête comme suit le cahier des charges de la vente de 2 lots de houppiers dans les bois communaux :

- I. VENTE PUBLIQUE D'UNE VINGTAINE DE LOTS DE HOUPPIERS DU BOIS COMMUNAL « ESCUL »
- II. VENTE PUBLIQUE D'UNE VINGTAINE DE LOTS DE HOUPPIERS DU BOIS COMMUNAL DE GOUGNIES ET AU LIEU-DIT « Petit Florefe »

Le Collège échevinal fait savoir que la vente des lots sous I. est fixée le **jeudi 12 janvier 2006 à 19 heures précises** et la vente des lots sous II est fixée le **lundi 16 janvier 2006 à 19 heures précises** en la salle communale à Gerpinnes-Centre, Place des Combattants.

Le Conseil communal, par 19 voix pour et 1 abstention approuve le devis des travaux forestiers dressé le 28 septembre 2005 par le cantonnement de Thuin, réf. SS/613/1/2006, au montant de 11.006,21 €, TVA comprise. Les subsides de la Région Wallonne sont sollicités et la présente délibération sera transmise en 3 exemplaires à Monsieur L'Ingénieur en Chef-Directeur à Mons avec 3 exemplaires du devis.

Le Conseil communal, par 19 voix pour et 1 abstention décide qu'il sera passé des marchés ayant pour objets :

- les travaux de mise en peinture des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville. Le cahier des charges dressé par le service technique communal est approuvé. Le prix du marché est estimé à 5.913,27 €. Le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de diverses entreprises.
- la fourniture et la pose de 50 caveaux dans les cimetières d'Acoz et Gerpinnes. Le cahier des charges dressé par le service technique communal est approuvé. Le prix du marché est estimé à 42.117,17 €. Le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de diverses entreprises.

Le Conseil communal, par 19 voix pour et 1 abstention décide que :

- le principe des travaux de réhabilitation de la tour de l'église Saint-Michel de Gerpinnes est adopté. La mission de l'Ingénieur-conseil est définie selon les termes du contrat d'honoraires ci-joint. La subvention de la Région Wallonne relative aux monuments classés est sollicitée. Le Collège échevinal est chargé de procéder à la désignation de l'Ingénieur-conseil par procédure négociée sans publicité.
- Le règlement de travail du personnel communal est définitivement approuvé et entrera en vigueur le 1er du mois suivant son approbation par l'Autorité de Tutelle. Le règlement de travail sera porté à la connaissance du personnel selon les dispositions légales.

Le Conseil communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte communal de l'exercice 2004 aux montants suivants :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés	12.003.728,68	4.653.446,02
- Non-valeurs	84.210,85	148.896,56
= Droits constatés net	11.919.517,83	4.504.549,46
- Engagements	10.262.120,09	3.913.806,02
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.657.397,74	590.743,44
Droits constatés	12.003.728,68	4.653.446,02
- Non-valeurs	84.210,85	148.896,56
= Droits constatés net	11.919.517,83	4.504.549,46
- Imputations	10.233.564,11	767.507,57
= Résultat comptable de l'exercice	1.685.953,72	3.737.041,89
Engagements	10.262.120,09	3.913.806,02
- Imputations	10.233.564,11	767.507,57
= Engagements à reporter de l'exercice	28.555,98	3.146.298,45

3 DECISIONS DU
CONSEIL COMMUNAL
du 25 octobre 2005

6 MEMBRES DU COLLÈGE –
PERMANENCES

6 COMMUNIQUÉS DU
COLLÈGE ÉCHEVINAL
Prochain Bulletin Communal
Tests Sonores « SEVESO »
Enquête Continue sur les Forces
de Travail
Période hivernale
Conférence


7 SPORTS
Groupement sportif d'Acoz

8 CULTURE
Bibliothèque communale
Bibliobus
Le centre culturel

10 NATURE ET ENVIRONNEMENT
Le Magnolia
Enquête publique sur la gestion
de l'Eau en Région Wallonne
Déclaration des Cuves à Gaz
Calendriers des Différentes Collectes
de Déchets Ménagers

13 SOCIAL
Le CPAS de Gerpinnes
Maisons Sociales
SINET
Carnet Rose

14 FESTIVITÉS - SPECTACLE
« L'Equipe » cercle dramatique
de Gerpinnes
Concert Exceptionnel de Chant Choral
Grand feu

 Ce bulletin est réalisé par
Edition INROMA scrl
91 - St-Roch 101 - Fovv-la-Ville

INROMA scrl
Rue de la République 101 - Fovv-la-Ville
Téléphone : 071/71.32.91
ou 071/71.15.76

Votre délégué commercial M. Louis ROBERT
se fera un plaisir de vous rencontrer
GSM 0476.64.23.40 inroma@skynet.be

Le Conseil communal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions décide que le budget ordinaire communal de l'exercice 2005 est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
Budget Initial/ M.B précédente	11.539.579,51	11.148.618,48	390.961,03
Augmentation	866.678,72	208.342,24	658.336,48
Diminution	18.324,39	33.422,69	15.098,30
RESULTAT	12.387.933,84	11.323.538,03	1.064.395,81

Le Conseil communal, par 16 voix pour et 4 abstentions décide que le budget extraordinaire communal de l'exercice 2005 est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
Budget Initial/ M.B précédente	5.407.006,52	3.575.148,50	1.831.858,02
Augmentation	2.933.917,97	670.588,79	2.263.329,18
Diminution	77.712,11	56.000,00	- 21.712,11
RESULTAT	8.263.212,38	4.189.737,29	4.073.475,09

Redevance annuelle réclamée par le S.R.I. à la Commune de Gerpennes – Motion

Situation actuelle :

Vu la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile organisant une structure du service incendie fondée au niveau local sur les groupes régionaux d'incendie (S.R.I.), chaque corps de pompiers couvre une seule commune (groupe C) ou plusieurs (groupe X, Y ou Z) selon qu'il s'agisse de pompiers professionnels ou volontaires, voire d'un effectif mixte,

Vu qu'une majorité de communes ne disposent pas de leur propre service incendie, elles ont recours à l'intervention du corps d'incendie le plus proche moyennant paiement d'une redevance annuelle calculée par les services du Gouverneur, laquelle est reversée à la commune, centre de groupe, en vue de financer le service,

Vu que le montant de cette redevance annuelle ne cesse d'augmenter sur base de frais admissibles inhérents au fonctionnement du S.R.I.,

Vu l'application de critères contestables utilisés dans la formule de répartition par le Gouverneur, lequel dispose du pouvoir de modifier la clé de répartition entre la commune centre et les communes desservies,

Vu que dans la Province de Hainaut la formule utilisée se base sur deux critères, à savoir le revenu cadastral global de chaque commune ainsi que le chiffre de population, ce qui peut être résumé comme suit :

$$C = F \times \frac{r}{R + p/P}$$

F = frais admissibles du Centre de Charleroi

r = revenu cadastral de la commune

R = revenu cadastral des communes dépendant du centre de Charleroi

p = population de la commune

P = population de l'ensemble des communes desservies par le centre de Charleroi

(C représente la contribution pour chaque commune)

(F représente les frais admissibles : 70 % à charge de Charleroi et 30 % répartis entre les 9 autres communes faisant partie de la zone de Charleroi),

Vu que la formule utilisée est de nature à défavoriser les communes qui ont un revenu cadastral élevé alors que de ce fait elles sont déjà pénalisées au niveau du Fonds des communes,

Vu que Gerpennes se trouve dans cette situation et paie davantage que la plupart des autres communes de la zone, dont le revenu cadastral est nettement inférieur,

Vu que les communes ne disposent pas d'éléments d'information ou comptables pour vérifier l'exactitude et l'opportunité des dépenses consenties par le S.R.I. et que de surcroît les montants réclamés à chaque commune sont prélevés automatiquement sur un compte B auprès de DEXIA BANQUE,

Vu qu'il y a lieu de profiter de la réforme pour appliquer de nouveaux critères plus appropriés et plus équitables comme la densité de population, la présence sur le territoire d'entreprises à risque SEVE-SO, l'existence de centres scolaires, le nombre d'interventions, etc... Attendu que les dispositions actuellement en vigueur imposent la constitution d'un comité de gestion composé des bourgmestre et officiers chefs de service concernés,

Vu que ledit comité ne s'est réuni que deux fois au cours des quatre dernières années, et que son Président, l'ancien Bourgmestre de Chimay, démissionnaire, n'a pas été remplacé,

Financement global :

Attendu que

- la réforme en cours (commission Paulus) passe obligatoirement par un refinancement,
- le nombre actuel de sapeurs pompiers est nettement insuffisant,
- le matériel a un âge moyen de 25 à 30 ans,
- le remplacement, par exemple, d'un camion échelle peut être estimé à 600.000 € et le coût d'une autopompe à 250.000 €,

Attendu que le 13 juin 2002 le Gouvernement wallon a décidé que le partenariat entre chaque Province et la Région comprend des actions provinciales additionnelles, notamment en faveur des S.R.I., Attendu que l'un des objectifs de ces actions provinciales additionnelles était d'alléger directement ou indirectement les charges des communes, en participant notamment au financement de l'achat de nouveau matériel,

Attendu que ces diverses actions devaient atteindre au minimum 3 % de la dotation du Fonds des Provinces en 2003, 6 % en 2004, 9 % en 2005, 12 % en 2006 et 15 % en 2007, soit une source de financement appréciable,

Attendu que le Plan Marshall vient de supprimer ces actions additionnelles, alors que les dépenses additionnelles devaient être imputées sur le budget provincial sous forme de subventions, de prise en charge directe des frais de fonctionnement des Services incendies ou des charges de dette liée à des investissements réalisés en faveur des Services incendies,

Solutions alternatives :

Attendu que l'on pourrait diversifier les sources de financement : notamment par l'intervention des assurances dans certains cas, moyennant une adaptation des primes d'assurances : lorsqu'il s'agit d'imprudences manifestes reconnues (exemples : une voirie rendue glissante par du mazout, un feu de cheminée imputable à l'absence de ramonage, un sinistre provoqué par une imprudence manifeste ou une négligence grave),

Attendu qu'une mutualisation du coût du S.R.I. peut représenter une solution alternative en ce sens que le coût annuel par habitant serait le même pour toutes les communes de la zone et serait multiplié par le chiffre de population,

Attendu que l'intérêt pour la commune de Gerpennes est de rechercher une solution moins onéreuse, tout en gagnant en efficacité, en raccourcissant au maximum le délai d'intervention,

Attendu la possibilité pour Gerpennes de dépendre par exemple des centres de Charleroi et de Florennes, moyennant conclusion de conventions, en vue de réduire le délai d'intervention, afin qu'il atteigne dans toute la mesure du possible le seuil des 12 minutes, le territoire de la commune pouvant être scindé en deux, la partie nord serait orientée vers Charleroi et la partie sud vers Florennes,

Attendu que cette formule ne peut être appliquée à l'emporte-pièce et qu'il convient de solliciter l'avis de spécialistes, en vue d'atteindre une efficacité optimale,

Pour tous ces motifs, par 19 voix pour et 1 abstention, le Conseil communal :

- s'inquiète de la hauteur du montant total facturé pour l'exercice 2002, soit 500.372,90 ff,
- craint que ces augmentations soient endémiques pour les années à venir,
- souhaite plus d'informations en ce qui concerne la répartition du coût entre les différentes communes desservies au sein d'une seule et même zone, ainsi que la fixation de critères objectifs,
- souhaite plus de transparence, d'informations et de contrôles sur le fonctionnement et le coût du S.R.I. laissés à la seule appréciation et décision de la Ville de Charleroi,

- déplore que les aides prévues en provenance des actions additionnelles provinciales et prélevées sur le Fonds des Provinces soient purement et simplement abolies dans le cadre du Plan Marshall,
- mandate le Collège échevinal afin d'entreprendre des démarches auprès des autorités compétentes en vue de la conclusion d'une éventuelle convention avec Florennes,
- rappelle au Gouvernement fédéral qu'il n'y aura pas de réforme sérieuse, efficace et professionnelle sans un refinancement substantiel permettant d'organiser les services de secours de façon efficace et optimale,
- espère que le Gouvernement fédéral ne fuira pas ses responsabilités une fois de plus en se contentant de faire supporter par la région et les communes cette problématique relevant exclusivement du fédéral,
- appelle de tous ses vœux l'aboutissement de cette réforme qui est en cours depuis 4 ans, alors que d'autres Ghislenghien peuvent encore se produire, avec les mêmes effets désastreux, aussi longtemps que la réforme n'est pas appliquée.

Cette motion a été adressée à Messieurs Claude DURIEUX, Gouverneur de la Province du Hainaut, Guy VERHOFSTADT, Premier Ministre, Patrick DEWAELE, Ministre fédéral de l'Intérieur, Philippe COURARD, Ministre wallon des Affaires intérieures, Jacques VAN GOMPEL, Bourgmestre de Charleroi, Marc GILBERT, Commandant des corps d'incendie de Sambreville et Gembloux, Président de la Fédération royale des sapeurs pompiers, Madame Anne-Marie LIZIN, Présidente du Sénat, Messieurs Herman DE CROO, Président de la Chambre des Représentants, José HAPPART, Président du Parlement wallon et toutes les Communes desservies par le S.R.I. de Charleroi.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, à l'unanimité décide que Monsieur Thierry DUBRU, est promu au grade de brigadier à la date du 1/11/ 2005.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, désigne Mesdames LAFINEUR Isabelle, HOSPEL Céline et Mademoiselle VEKEMAN Virginie, en qualité d'institutrice primaire, Mademoiselle POULAIN Sophie, ROSSOMME Valérie, POISMAN Ingrid et Madame GOBEAUX Nathalie en qualité d'institutrice maternelle, Mademoiselle VEKEMAN Virginie et Madame LANGE Véronique en qualité de maîtresse d'adaptation, Mademoiselle VERGNON Angélique, en qualité de Maîtresse spéciale de morale, Madame SAINTES Jocelyne en qualité de AESI en Education Physique. Ces désignations sont à titre temporaire.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, à l'unanimité décide d'agréer :

- la décision du 07/10/2005 par laquelle le Ministre du culte de l'entité communale désigne Mademoiselle MARINELLI Cristelle, en qualité de maîtresse de religion catholique et nommée à titre définitif en réaffectation volontaire du 01/10/2005 au 30/06/2006 à raison de 2 périodes/semaine dans l'enseignement communal.
- la décision du 27/09/2005 par laquelle le Président du Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique désigne Monsieur BRUNETTO Massimo, en qualité de maître de religion protestante à titre temporaire du 01/10/2005 au 30/06/2006 à raison de 12 périodes/semaine dans l'enseignement communal.

Les membres du Collège échevinal

Mr Roland MARCHAL, Bourgmestre 3^{ème} rue du Moulin - 071/50.30.91 - rmarchal@gerpinnes.be

Mme Anne-Marie MOREAUX - BERNARD, 1^{ère} Echevine 13, allée N-D de Grâce - 071/43.59.59 - amoreaux@gerpinnes.be

Mr Serge QUINIART, 2^{ème} Echevin 32a, rue de la Raguette - 071/50.26.92 - squiniart@gerpinnes.be

Mr Eric BEAUCLAIRE, 3^{ème} Echevin 2a, rue d'Hanzinne - 0476/26.11.90 - ebeauclaire@gerpinnes.be

Mme Béatrice TOUSSAINT - VERDIN, 4^{ème} Echevine 20, allée N-D de Grâce - 0476/69.08.45 - btoussaint@gerpinnes.be

Mr Joseph MARCHETTI, 5^{ème} Echevin 1, rue du Bonbré - 071/50.38.30 - 0473/60.07.12 - jmarchetti@gerpinnes.be

Communiqué du Collège échevinal

PROCHAINS BULLETINS COMMUNAUX

PARUTIONS 2006	DATES LIMITES POUR LA REMISE DES TEXTES
20 mars 2006	15 février 2006

AVIS

TESTS SONORES « SEVESO »

Depuis 2003, des « tests sonores » sont organisés pour vérifier l'audibilité des sirènes électroniques installés par la Sécurité Civile dans un certain nombre de communes dans les zones à risque situées autour des entreprises Seveso ou des centres nucléaires.

Lors des tests précédents, il est apparu que certaines sirènes étaient audibles dans les communes voisines de celles où elles sont installées. Certains habitants s'en sont donc inquiétés et ont pris contact avec les instances communales pour obtenir des informations.

C'est pourquoi la Direction Générale de la Sécurité Civile nous informe qu'un test aura lieu le premier jeudi du premier mois de chaque trimestre. Au cours de l'année 2006, ces tests auront lieu les 06 avril, 06 juillet et 05 octobre 2006. A ces dates, les sirènes seront actionnées entre 08h45 et 10h15

Au moment de l'essai, la sirène diffusera un signal NBC (nucléaire, biologique, chimique). Il s'agit d'un son modulé strident répété après une brève interruption.

Vous trouverez de plus amples informations sur le réseau d'alerte des sirènes de la Sécurité Civile sur le site internet : www.seveso.be

ENQUETE CONTINUE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

L'administration de la statistique et de l'Information Economique organise depuis janvier 1999 une Enquête continue sur les Forces de Travail. Plusieurs ménages de la commune ont été tirés au sort dans le registre national et seront visités par l'un des enquêteurs. La participation à l'enquête est obligatoire. Une lettre a été adressée aux ménages pour les avertir du passage de l'enquêteur. Nous vous invitons à leur faire bon accueil car les résultats de l'enquête ne seront valides que si les ménages sont interrogés dans de bonnes conditions.

PERIODE HIVERNALE

Le service des travaux rappelle que quelques précautions doivent être prises pour éviter certains désagréments :

- les compteurs à eau doivent être protégés du gel (par exemple : au moyen de produits isolants et/ou de câbles chauffants)
- il est interdit, par temps de gel, de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique
- en cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout rive-

rain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que, devant la propriété qu'il occupe, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé et rendu non glissant,

- que les sacs de sel déposés le long des voiries communales sont destinés à aider les utilisateurs de la voirie en difficulté et doivent donc servir à la collectivité. Or certains habitants s'accaparent ces sacs et les gardent dans leur garage pour leur usage personnel. Nous tenons à rappeler que pareille attitude est un manque de civisme et nous considérons qu'il s'agit tout simplement d'un vol qui peut mériter des poursuites judiciaires.
- Nous possédons une voirie communale longue de quelque 250 km et que, si les conditions sont difficiles pour les automobilistes, elles le sont tout autant pour les véhicules chargés de répandre les produits d'épandage. Nous demandons aux automobilistes de respecter les zones d'interdiction de stationner afin que nos services puissent avoir accès dans toutes les rues notamment à l'intérieur des villages. Comme il n'est pas possible d'intervenir partout en même temps, les équipes de déneigement doivent prioritairement agir sur les axes principaux (véhicules de secours, trajets des transports en commun) dans une première phase et ensuite viennent les 2ème et 3ème phases.

En collaboration avec l'Echevinat de la Santé,
Madame A. Moreaux-Bernard

CONFERENCE

Jeudi 9 février 2006 dès 18h30

(En 1ère partie)

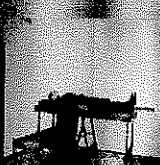
LA REFLEXOLOGIE PODALE



Fabrice GODFROID
REFLEXOLOGUE - PRATICIEN EN ANMA ASSIS

(En 2ème partie)

L'HYPNOSE CLINIQUE, CROYANCES ET MECANISMES



Carmelo SCARANTINO
KINESIOLOGUE - HYPNOTHERAPEUTE

A l'issue de ces conférences, des dates d'ateliers seront proposées :
HYPNOSE, AUTO-HYPNOSE ET AUTO-REFLEXOLOGIE

INVITATION CORDIALE A TOUS
RESERVATION SOUHAITEE
Scarantino Carmelo : 064/54.87.29
Godfroid Fabrice : 0475/932.104

LIEU DE LA CONFERENCE :
SALLE COMMUNALE
DE GERPINNES FLACHES
RUE PAGANETTI 2a
6280 GERPINNES

SportSPORT = SANTE

Pour garder forme, énergie et entrain, le groupement sportif d'Acoz organise durant l'année scolaire :

- 1) Un cours de gymnastique douce, rythmée et reconstituante.
Le jeudi de 17h à 18h en la salle H. Pouleur, rue des Ecoles, à Acoz
Equipement : tenue relaxe et sandales de gym.
Abonnement trimestriel : 12,-€
- 2) Cours d'aquagym, tonique, joyeux, garanti sans courbatures.
Le mardi de 17h à 18h à la Piscine « Tourettez à Biesme,
1 rue Vigne – tél 071/72.70.92

Equipement : maillot une pièce et bonnet de bain.

Il n'est pas nécessaire de savoir nager pour suivre ce cours !

Prix spécial club : piscine – entrée : 1,5,-€

Abonnement trimestriel : 15,-€

- 3) Cym + aquagym : abonnement trimestriel : 21,-€

Le groupement sportif d'Acoz requiert une assurance personnel d'une durée d'un an au prix de 5,-€. Les cours sont assurés par un professeur qualifié.

Désireux d'en savoir plus et mieux ? Contacter Emilie Calémyn au 071/50.17.58

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE GERPINNES-ENTITE

Musée des Sarrazins - Route de Philippeville, 76, 6280 Loverval -
Bus E, 10 et 451Tous les mercredis de 15 à 17 heures - 071/437655
bibliogerpinnes@skynet.be

Club Farniente de 13 à 16 ans	Mercredi 11 janvier, 25 janvier et 8 février 2006 de 18 heures 30 à 19 heures 30	Débat et participation au concours des livres sélectionnés
Café littéraire	Vendredi 20 janvier, 17 février et 17 mars 2006 de 14 heures 30 à 16 heures 30	« Morceaux choisis » de Bernard Tirtiaux par Jacqueline Mantanus - « Hélène Vannek » de Armel Job par Arlette Mathissen
Ludothèque	Tous les mercredis de 15 à 17 heures	Prêts de jeux. Infos : Jacqueline Loss 0476/845103
Les riboteurs	Samedi 18 mars 2006	Départ Charleroi-Sud 9 heures 27. Forêt de Soignes. Infos : 0474/719636

NOUVEAUTES JANVIER-FEVRIER 2006

Higgins Clark MaryRien ne vaut la douceur du foyer, roman
Brown Dan, auteur de Da Vinci CodeAnge et démons, roman
Jaouen HervéAu-dessus du calvaire, roman
Ozick CynthiaUn monde vacillant, roman
Werber BernardLe souffle des dieux, roman
London MaryLe crime étrange de Greenwich,
.....une enquête de sir Malcolm Ivory
Fourest CarolineFrère Tarik, discours, stratégie et
méthode de Tarik Ramadan
Crisham JohnLe dernier juré, roman
Calmei MireilleLe bal des louves, la chambre maudite, roman
Calmei Mireille ..Le bal des louves, la vengeance d'Isabeau, roman
Boulard JulesL'allumeur de réverbères et
autres légendes familiales, terres wallonnes
Caldwell Ian et Thomason DustinLa règle de quatre
Berenboom AlainL'auberge espagnole et
autres histoires belges, nouvelles
Labaye Benoît.....Vous ne dites rien, récit
Desanti DominiqueLes sorcières sont des miroirs, roman
Bragance Anne.....Danseuse en rouge, roman
Khadra YasminaL'attentat, roman
Pazzi Roberto,Conclave, roman
Beaussant ClaudineLa comtesse de Ségur
ou l'enfance de l'art, biographie
Houellebecq MichelLa possibilité d'une île, roman
Michel François-BernardLe souffle coupé, respirer et écrire, essai..
Elia LucienLes ratés de la diaspora, roman
Billotte PierreLe temps des armes, les chemins de l'aventure, récit..
Etc... etc... ..

La Ligue des Familles a le plaisir de vous annoncer la naissance du dernier-né de ses services !

La Ludothèque- prêt de jeux pour petits et grands - s'est ouverte à la Bibliothèque communale de Gerpinnes, située route de Philippeville 76 à Loverval (en face de Mr.Bricolage) Olga Lefevre et Nicole Asset vous accueillent tous les mercredis de 15 à 17 heures. Bienvenue à tous !

La Ludo a pu se créer grâce à l'appui de départ de l'Echevine B.Toussaint qui a partagé un petit subside de l'ONE aux projets Accueil de l'enfant.

Pour en savoir plus : Jacqueline Loss, Présidente de la Ligue des Familles 071 36 88 38

BIBLIOBUS

Le bibliobus de la Province de Hainaut vous propose gratuitement un vaste choix de livre et de revues sur tous les sujets.

Une documentation scolaire et une lecture de détente vous seront conseillées par une équipe professionnelle.

En 2006, le bibliobus s'arrêtera pour tous les habitants, les jeudis 19/1, 9/2, 9/3, 30/3, 4/5, 15/6, 7/9, 28/9, 19/10, 16/11 et 7/12 à Acoz, Cité Pouleur de 15h10 à 15h50, Acoz, Place de 16h00 à 17h00, Joncret, rue J.J. Piret de 17h45 à 18h45 et à Hymieé, place de 19h00 à 20h00. Mais aussi, les vendredis 20/1, 10/2, 10/3, 31/3, 5/5, 16/6, 8/9, 29/9, 20/10 et 17/11 à Gerpinnes, parking de la Poste de 15h30 à 17h00, Villers Poterie, place de 18h00 à 18h45 et à Gougny, place de 19h00 à 19h45.

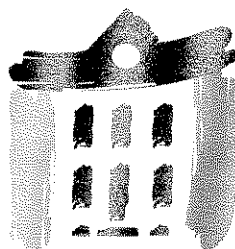
Le prêt et l'inscription sont gratuits. La carte « Passeport Lecture » qui vous sera délivrée est valable dans la plupart des bibliothèques de la Province de Hainaut.

Peut-être la possédez-vous déjà ?

Vous pouvez nous joindre au 064/312.900 de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi pour tout renseignement complémentaire.

Nous espérons vous voir nombreux lors de nos différents arrêts.

A très bientôt.

CENTRE CULTUREL
GERPINNES asbl

Centre culturel de Gerpinnes
Rue de Villers, 61 (place de
Lausprelle) à Gerpinnes
Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 -
Fax 071.50.13.83
Adresse électronique
gerpinnesculture@skynet.be

«BRASSENS, en lumière à Gerpinnes»... demandez le programme!

Le Centre culturel commémorera en 2006, le 25ème anniversaire de la disparition de Georges Brassens. Voici le programme (presque) définitif de cette année "Brassens" Concert, Maxime Le Forestier. Mardi 21 février, déplacement en car, au départ de plusieurs points de l'entité, afin d'aller assister au spectacle de Maxime Le Forestier "Le Forestier chante Brassens, deuxième cahier" au Théâtre communal de La Louvière. Prix de la place, transport compris, 37 .

Conférence

Vendredi 31 mars, salle Pouleur, Jean-Philippe Motquin, amateur passionné de Brassens depuis de longues années, viendra nous en parler. ..en toute simplicité, au cours d'une conférence-causerie illustrée.

Concert, Mimile chante Brassens

Samedi 10 juin, salle Pouleur, un artiste de notre région, le couvinois Vincent Delire, mieux connu sous le surnom de Mimile, viendra chanter Brassens en français et. ..en wallon. A ne pas manquer. Ceux qui l'ont déjà vu et entendu se sont régalés!

Exposition

Monsieur Georges Brassens, du samedi 21 au samedi 28 octobre.

Spectacle original

Dimanche 29 octobre, 25 ans, jour pour jour, après la disparition de Georges Brassens, des amateurs de notre localité et de la région, proposeront un spectacle original, mélangeant chansons, sketches, projections audio -visuelles. ..

Ateliers créatifs pour enfants

Les enfants aussi pourront découvrir la poésie de Georges Brassens. Une semaine d'ateliers créatifs de la Toussaint, du lundi 30 au vendredi 3 novembre, leur permettra de découvrir et d'illustrer, à leur manière, des textes de Brassens pour les enfants.

N'hésitez pas à vous informer auprès du secrétariat du Centre culturel si vous souhaitez plus d'informations concernant ce programme ou si vous souhaitez vous impliquer dans le projet de spectacle.

Calendrier 2006

Si vous n'avez pas reçu dans votre boîte aux lettres le calendrier 2006 du Centre culturel, contactez le secrétariat du Centre! Vous lirez dans ce calendrier une foule d'informations concernant les loisirs dans votre commune.

Ateliers créatifs pour enfants

La prochaine semaine d'ateliers créatifs pour les enfants de 4 à 10 ans se déroulera durant les vacances du lundi 27 février au vendredi 3 mars. Le stage sera organisé autour du thème de la bande dessinée. Inventer des histoires, laisser voyager des personnages au fil des pages. ..Ateliers conte, peinture, gourmandises, modelage. Renseignements au secrétariat du Centre.

Les cours 'Internet'... "Protection des PC connectés au Web" et "Outlook express"

Il reste peut-être quelques places pour le nouveau cours "sécurité des pc connectés au web" qui débute ce jeudi 2 février. Ce cours est organisé dans le cadre des cours d'initiation et de spécialisation à l'utilisation d'Internet et du Web.

Un cours de spécialisation consacré au logiciel de messagerie électronique "Outlook Express" débute le jeudi 9 mars. Renseignements au Centre culturel.

La Photographie numérique, comment ça marche?

Le Centre culturel élargit son programme de cours avec un cours d'initiation à la photographie numérique! Ce nouveau cours débute le mardi 7 mars.

Groupements de l'entité... les états généraux des associations sont lancés!

Une vaste rencontre des responsables de tous les comités de l'entité est en préparation. Chacun pourra y prendre la parole et dire ce qu'il pense, suggère, imagine... concernant les groupements et le matériel disponible dans notre entité pour l'organisation d'activités, les groupements et l'utilisation des infrastructures communales, les groupements et les aides possibles dans notre commune pour l'organisation de leurs manifestation s. ..Les demandes, remarques et autres propositions seront soumises aux élus et à ceux qui figurent sur les listes aux prochaines élections communales. ..afin de rassembler les avis et de les publier avant les élections. Un groupe de travail s'est déjà mis au travail pour préparer ce rassemblement. ..Si cela vous intéresse, contactez le Centre culturel

Cours de dessin et aquarelle

Les cours de dessin du mercredi, animé par Roger Lorant, ont repris depuis le 18 janvier. Chaque mercredi, de 17 à 20 heures, sauf congés scolaires, le petit local d'activité (Centre culturel est ouvert. ..et chacun vient à son rythme, en fonction de ses possibilités de planning. ..s'initier ou se perfectionner au dessin et à l'aquarelle.

Caméra dans la cité... Concours et festival de vidéos amateurs

Le Centre culturel tente une nouvelle expérience: un concours doublé d'un festival de vidéos amateurs, sur le thème de la vie dans la cité: la vie des comités ou des associations, la vie dans les quartiers, les services disponibles dans notre commune. ..Constituez une petite équipe de quatre ou cinq membres, comportant obligatoirement des personnes de générations différentes, imaginez un petit scénario, une petite histoire, un projet de reportage ou de documentaire, concernant un aspect de la vie dans notre commune et ..contactez le Centre culturel pour vous inscrire et montrer ce que vous avez envie de faire découvrir à d'autres!

Visitez www.gerpennes.tv, le site Web du Centre culturel de Gerpennes: venez y découvrir notamment des activités en images et le patrimoine de la Commune.

Nature et environnement**le magnolia**

AFFILIE A L'A.S.B.L. Fédération Horticole et de Petit Elevage de l'Entre Sambre et Meuse.
N° agrégation AA.77.717

Le printemps arrive avec ses travaux de jardinage. C'est pourquoi le cercle horticole existe, pour vous aider dans vos réflexions. C'est le moment de se renseigner sur les options à prendre et les choix à faire. Des conseils gratuits sont donnés lors de nos conférences.

ENTREE GRATUITE - Invitation cordiale à tous. - Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de la Région Wallonne et la par la Direction Générale des Affaires Culturelle du Hainaut.

Les conférences débutent à l'heure précise.

A chaque conférence une tombola gratuite pour les membres du cercle

Section de Gerpennes : à 19h30 - Maison de Village de Gerpennes - Flaches, rue Paganetti

Le 10/02/06 - M. SAMYN - Les races de volailles et leur finalité

Le 10/03/06 - M. HANOTIER - Culture et climat

Le 14/04/06 - M. AUGUSTINUS - Les plantes d'appartement

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur.

Le 13/02/06 - M. SAMYN - Les races de volailles et leur finalité

Le 13/03/06 - M. HANOTIER - Culture et climat

Le 10/04/06 - M. AUGUSTINUS - Les plantes d'appartement

Section de Villers-Poterie- Gougnyes :

à 19h30 - salle « Vital Milis » - Rue des Presles 61.

Le 15/02/06 - M. GODEAU - La culture de la tomate

Le 15/03/06 - M. AUGUSTINUS - Les plantes d'appartement

Le 12/04/06 - M. HANOTIER - Culture et climat

Section de Acoz-Joncret :

à 19h30 - salle "Marcel Mélot" - Rue J.J.Piret.

Le 20/02/06 - M. SAMYN - Les races de volailles et leur finalité

Le 20/03/06 - M. HANOTIER - Culture et climat

Le 24/04/06 - M. AUGUSTINUS - Les plantes d'appartement

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole « Le Magnolia » et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 4 Euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir.

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28

1^{ER} JANVIER-30 JUIN 2006 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU EN RÉGION WALLONNE

Du 1er janvier au 30 juin 2006, une enquête publique portant sur la gestion de l'eau se déroulera en Région wallonne. Cette enquête publique découle d'une importante directive européenne portant sur l'eau. Partant du principe que l'eau « n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel », la Directive 2000/60/CE constitue le cadre dans lequel va s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières. L'objectif fondamental de la directive est d'arriver au bon état des eaux communautaires pour 2015.

Se prononcer sur quoi ?

Cette enquête publique s'adresse en priorité aux divers acteurs de l'eau, mais également au citoyen. Concrètement, il lui est proposé de se prononcer sur une synthèse provisoire des questions importantes (c'est-à-dire des problèmes qui se posent dans la gestion de l'eau). Ces problèmes ont trait, par exemple, aux pressions exercées par les ménages, l'industrie et l'agriculture, à la gestion et la protection des eaux souterraines, à la prévention des crues et inondations, à la tarification de l'eau, etc. Chacun des quatre districts wallons (Meuse, Escaut, Rhin, Seine) fait l'objet d'une synthèse spécifique des questions.

Pour aider le citoyen à se prononcer sur ces différentes problématiques, un questionnaire à été développé, de même que différents documents de vulgarisation. Tous ces documents seront téléchargeables à partir du site internet <http://eau.wallonie.be>, qui comportera notamment une version interactive et conviviale du questionnaire « papier ». Ces différents documents seront également disponibles dans les communes, les Contrats de Rivière et dans certaines associations environnementales, dans les Centres régionaux d'initiation à l'environnement et dans les services de proximité de la Région wallonne.

Ces différents organes permettront également une consultation des documents techniques soumis à l'enquête publique.

Plus d'infos ? <http://eau.wallonie.be> - eau@icedd.be - Madame Ingrid Broucke - Service environnement Tél. : 071/50.90.34 - ibroucke@gerpinnes.be

Consultation des documents : Les lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h00, les mardi et vendredi de 08h30 à 12h00 ou sur rendez-vous.

DÉCLARATION DES CUVES À GAZ !

Les dépôts de gaz butane et/ou propane en 'vrac' (c'est-à-dire en réservoirs fixes par opposition aux récipients mobiles)

- en réservoirs **aériens** dont le volume total est **inférieur ou égal à 3.000 litres**
- en réservoirs **enterrés** dont le volume total est **inférieur ou égal à 5.000 litres**

doivent faire l'objet d'une **déclaration auprès de votre administration communale !**

L'Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions d'exploitation de ces dépôts de gaz précise entre autre que :

- ☒ L'installation des réservoirs dans des espaces confinés est interdite et notamment à l'intérieur d'un bâtiment, dans un espace couvert ou dans des fosses. L'installation de réservoirs superposés est interdite. Aucune construction ou équipement autres que ceux nécessaires à l'installation ne peuvent se trouver à la verticale du réservoir.
- ☒ Toute installation électrique est interdite dans la zone comprise au-delà du réservoir et délimitée par un cercle de trois mètres de rayon centré sur la soupape de sécurité ou sur la chambre de visite (zone de sécurité).
- ☒ L'exploitant fait vérifier le fonctionnement de l'installation par un service extérieur de contrôle technique (SECT). Ce contrôle est effectué au moins tous les cinq ans et après chaque réparation de l'installation.

A noter encore que :

- les réservoirs dont le volume total est supérieur à ceux précités doivent faire l'objet d'un permis d'environnement ;
- les récipients mobiles doivent également faire l'objet d'une démarche administrative différente selon que le volume total des récipients est compris entre 300 et 700 litres ou supérieur à 700 litres.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Madame Ingrid Broucke, éco-conseillère (Tél. : 071/50.90.34).

CALENDRIERS DES DIFFÉRENTES COLLECTES DE DÉCHETS MÉNAGERS

A) Collectes hebdomadaires des immondices :

Les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au :

- **Lundi** pour Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.
- **Mardi** pour Fromiée, Gerpennes-centre, Gougnyes, Hymième, Villers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés de l'année 2006, ces collectes hebdomadaires seront modifiées comme suit :

Jour férié	Date	Remplacement
Pâques	Lundi 17/04/2006	Samedi 15/04/2006
Fête du travail	Lundi 01/05/2006	Samedi 29/04/2006

B) Collectes sélectives :

Les collectes sélectives se font :

- le **lundi**, deux fois par mois pour les PMC (24 fois par an)
- le **lundi**, une fois par mois pour le Verre (12 fois par an) et les Papiers - Cartons (12 fois par an)

Celles-ci auront lieu aux dates suivantes :

	Février	Mars	Avril	Mai
Sacs bleus PMC				
Tous les villages de l'entité	06 et 20	06 et 20	03 et 15 (S2)	08 et 22
Papiers et cartons				
Tous les villages de l'entité	13	13	10	08
Verre				
Tous les villages de l'entité	13	13	10	08
Sa = Samedi				

Dépôts volontaires au parc à conteneurs

Le parc à conteneurs de Gerpennes est situé : Rue J.J. Piret à Joncret.. Ses heures d'ouverture sont : de 11 à 17h en semaine et de 8 à 16h le samedi.

A l'occasion des jours fériés, le parc à conteneurs sera fermé le **lundi 17/04/2006**, le **mardi 18/04/2006**, le **lundi 01/05/2006**, le **jeudi 25/05/2006** et le **lundi 29/05/2006**.

Pour plus d'infos...

Pour en savoir davantage : - sur FOST Plus, le tri sélectif à domicile et le recyclage, surfez sur www.fostplus.be - sur les collectes sélectives en porte-à-porte, les parcs à conteneurs, la prévention et la gestion des déchets - formez le numéro gratuit 0800/94234 ou consultez le site internet www.icdi.org.

Social

LE CPAS DE GERPINNES

Monsieur Alain STRUELENS, Président, Madame Agnès BODSON, Secrétaire, les membres du Conseil de l'Aide Sociale ainsi que toute l'équipe du Centre d'Action Sociale vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2006.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Si vous êtes confrontés à une situation particulière (problème de voisinage, loyer, séparation, divorce,...) et que vous ne savez pas comment aborder le problème, les consultations juridiques organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpinnes vous aideront à y voir plus clair.

L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherche.

Les prochaines consultations auront lieu les 7 février, 7 mars, 4 avril et 2 mai 2006 de 17 à 19 h 00. Les consultations sont suspendues pendant les mois de juillet et août.

Les consultations sont assurées par un Avocat du Barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de l'entité de Gerpinnes.

CONSULTATIONS INFORMATIQUES

Vous cherchez un emploi, une formation, un logement, une réponse à une question d'ordre social :

Le C.P.A.S. de Gerpinnes met à votre disposition un ordinateur, connecté sur le réseau INTERNET.

Un membre du personnel vous assistera dans la consultation.

Cet ordinateur est accessible GRATUITEMENT le jeudi de 8 à 16 h.

Afin que chaque personne bénéficie d'une aide, il vous est demandé de contacter le C.P.A.S. afin de fixer rendez-vous. (Tél. 071/50.29.11)

RAPPEL DES PERMANENCES DES ASSISTANTES SOCIALES

- Madame RAPS : Le lundi après-midi.
- Madame DUPONT : Le mercredi matin.
- Madame TAVERNE : Le mercredi matin et le jeudi matin.
- Melle LEGROS : Le mardi après-midi et le vendredi matin.
- Melle MACORIG : Le lundi après-midi et le jeudi matin.
- Madame LABILLOY : Le mardi après-midi et le vendredi matin.

En dehors de ces permanences et en cas d'urgence, veuillez contacter le CPAS par téléphone au 071/50.29.11 afin de solliciter un rendez-vous.

En cas d'extrême urgence et en dehors des heures d'ouverture du CPAS, vous pouvez faire appel au service d'urgence sociale de la Communauté urbaine de Charleroi en composant le 071/32.12.12.

C.P.A.S.

Monsieur Alain STRUELENS, Président du CPAS.

Permanence : tous les mercredis de 15 à 17 heures au CPAS ou à l'Hôtel de Ville les deuxièmes et quatrièmes samedis de 10 à 12 heures.

MAISONS SOCIALES

Si vous rencontrez des problèmes avec votre habitation, si vous êtes candidat pour un logement social, les permanences de Monsieur QUAIRIAUX se tiennent les deuxièmes et quatrièmes samedis du mois de 10 à 12h00 à l'Hôtel de Ville.

NOUVEAU SERVICE À LA POPULATION

Les habitants de Gerpinnes disposant d'un compteur à budget peuvent – depuis le 1^{er} août 2005 – recharger leur carte à puce au CPAS de Gerpinnes, uniquement avec leur carte bancaire et selon l'horaire suivant :

- Chaque 1^{er} mardi du mois de 13H00 à 19H00.
- Chaque 3^{ème} mardi du mois de 8H00 à 12H00.

Les points de rechargement Electrabel restent accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

DEVENEZ ACCUEILLANTE CONVENTIONNEE

Afin de répondre à une demande sans cesse croissante, le C.P.A.S. recherche des candidates accueillantes.

Vous habitez l'entité ;

Vous souhaitez une activité à domicile ;

Vous aimez vous occuper des enfants ?

Alors devenez accueillante !

En quoi consiste l'emploi ?

Vous accueillez des enfants de 0 à 3 ans à votre domicile pendant les heures de travail de leurs parents.

Quel est votre statut ?

Vous bénéficiez de revenus émanant directement de l'accueil des enfants, soit 15,47 euros par enfant et jour de garde qui sont imputés fiscalement.

Vous cotisez pour votre pension, votre mutuelle et une allocation de chômage couvre les absences des enfants.

Vous êtes agréée par l'O.N.E.

Pour ce faire, un dossier médical vous sera demandé et éventuellement quelques adaptations seront à effectuer dans votre maison pour garantir la sécurité des enfants.

Une réserve de candidatures sera mise en place. ...INTERESSEE ?

Contact : Madame Nelly MOULU, responsable du service – 071/27.67.47 (numéro direct) ou 071/50.29.11 – Permanence le lundi de 9 à 10 heures et le jeudi de 9 à 12 heures.

Mieux encore, votre visite au C.P.A.S. de Gerpinnes, rue des Ecoles 31 à 6280 ACOZ.

ENTREPRISE AGRÉÉE TITRES-SERVICES



Vous habitez la région de Gerpinnes ? Vous êtes stressée par le boulot, les enfants, les tâches ménagères ? Vous ne prenez plus le temps de souffler ?

Vous souhaitez une aide pour le nettoyage à votre domicile ? Si vous répondez oui aux quatre questions ?

Appelez sans tarder la SCRL à finalité sociale « SINET-Gerpinnes » au numéro 0496/92.46.50

NOUS VOUS PROPOSONS :

- La garantie d'un travail soigné, par un personnel de confiance et professionnel.
- La participation à un projet qui crée de vrais emplois dans votre région.

- Le coût d'une heure de prestation à 6,70 €. (1 Titre Service + déductibilité fiscale).
- Un suivi personnalisé en tant que client par l'encadrement de la société.
- La garantie d'une couverture sociale pour tous nos travailleurs, notre société les assure en cas d'accident dans le cadre de leur mission.
- La SCRL SINET à finalité sociale poursuit plusieurs objectifs :
 - Création d'emplois durables
 - Amélioration de la qualité de vie par un service de qualité
 - Prestation d'un service de proximité
 - Combattre le travail au « Noir »

CARNET ROSE

Delatte Noah	né le 23 octobre 2005	de Villers Poterie	Marcq Samuel	né le 22 novembre 2005	de Loverval
Rouge Emilie	née le 08 novembre 2005	de Gerpennes	Neerdaels Guillaume	né le 24 novembre 2005	d'Acoz
Petit Jérémy	né le 10 novembre 2005	de Joncret	Wildschutz Hugo	né le 24 novembre 2005	de Gerpennes
Ghislandi Kenzo	né le 10 novembre 2005	d'Acoz	Debouny Liam	né le 25 novembre 2005	d'Acoz
Libert Sarah	né le 14 novembre 2005	de Gerpennes	Minet Corentin	né le 03 décembre 2005	de Gougnies
Salamone Téo	né le 16 novembre 2005	de Gerpennes	Buchet Margaux	née le 04 décembre 2005	de Villers Poterie
Morciano Ilario	né le 17 novembre 2005	de Villers Poterie	Frère Alexandra	née le 19 décembre 2005	de Gerpennes
Lambeau Alexia	née le 21 novembre 2005	d'Acoz	Tison William	né le 21 décembre 2005	d'Acoz

Festivités - Spectacle



L'EQUIPE CERCLE DRAMATIQUE - GERPINNES

Gerpinois voici neuf ans que vous attendez.

Après Djerpène au fil du tins, le cercle l'équipe et l'harmonie Royal St Michel

Ont le plaisir de vous présenter **On z'est d'èl riviwe Gerpennes 2006**
Une revue en 10 tableaux de Michel Robert
Votre village, votre entité, en musique et en chansons

En Avant première une tirade d'un personnage : Ene riviwe IBèn astieu, chis mwès d'vant lès élections...

Nostalgiques, poétiques, historiques, des rires au larmes ces dix tableaux vous enchanteront

Venez découvrir, redécouvrir, certaines figures mémorables de votre village, de votre entité

Venez rire des petits travers de votre voisin ou de quelqu'un de plus proche, vous par exemple...

« *Pa côp on sra agant, jamé on n'sra méchant, mè souvint on sra chinard* »

Une revue unique à ne manquer sous aucun prétexte, un spectacle en scène et en images haut en couleurs !!!

Salle des fêtes place des combattants
Les 16-17-18-19-22-23-24-25-26 mars 2006

Entrée unique 7,50 €

Réservations à partir du 16 février 2006 au café de l'hôtel de ville de Gerpennes Tél 071533550

CONCERT EXCEPTIONNEL DE CHANT CHORAL

EGLISE ST. MICHEL GERPINNES – CENTRE

Le samedi 04 Février 2006 à 19H30

Au programme :

« LA CHORALE PAROISSIALE ST. MICHEL » de Gerpennes

« LA GERPINNELLE » de Gerpennes

« LA VILLENELLE » de Villers-Poterie

Avec la participation de : « LA CHORALE STE CECILE » de REMICH, Luxembourg et les classes de chant de Dany KOHLL de l'Ecole de musique de l'UGDA, Luxembourg

Direction : Robert PAULY

Solistes : Monique ZEIMET-SCHROEDER (Soprano), Dany KOHLL (Alto), Jean ZEIMET (Ténor), Aloyse SCHILTZ (Basse) , Au piano : Fabrice RENARD

LA MESSE DU COURONNEMENT - W.A. MOZART

P.A.F. : 6 Euros - Pré vente : 5 Euros

Renseignements & réservations : 0476 30 28 34

Points de vente à Gerpennes : - Office du tourisme
- Centre Culturel
- Administration communale

Avec la collaboration de l'Echevinat de la Culture de Gerpennes



Office du Tourisme
Gerpennes, des marches, l'arabouring



COMMUNE DE GERPINNES

GRAND FEU D'ACOZ

Acoz Musique et Folkore est heureux de vous inviter au grand feu d'Acoz le samedi 4 mars. L'inscription des masqués se tiendra à la salle Pouleur à partir de 15h30. Départ du cortège en fanfare à 16h, bûché à 20h. La journée se prolongera par une soirée dansante salle Pouleur et la traditionnelle remise des prix aux masqués (600€ de prix). L'entrée est gratuite ; bonne humeur, détente et convivialité seront au rendez-vous !

Pour tout renseignement : Denis Cunegatti, président -0477/51 50 17 ; Etienne Bastin, secrétaire -0497/18 03 19 ; Alexandre Chapelle, trésorier -0475/33 29 71

GRAND FEU DE GOUGNIES

Vendredi 10 mars 2006

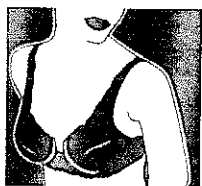
19h00 Souper Choucroute (à la salle des Fêtes)
Renseignements et réservations obligatoires avant le 01 mars 2006 (0478/60.19.63)

Samedi 11 mars 2006

09h00 Perception de la dime en compagnie du pendu
10h30 Grimage des enfants (à la salle des Fêtes)
14h30 Cortège carnavalesque avec chars et confettis
Départ du quartier de l'Europe avec la participation de la fanfare.
Vin chaud – saucisses grillées – friandises
18h00 Remise des prix aux enfants ainsi que distribution de pralines (à la salle des Fêtes avec la sono Watt Sound)
19h30 Rondeau du Pendu et escorte de flambeaux (à l'Hermitage)
20h00 Grand Feu (à la rue Sainte Rolende)
21h00 Bal Masqué et travesti (à la Salle des Fêtes avec la sono Watt Sound)
23h00 Remise des prix aux adultes : 500,-€ de prix.



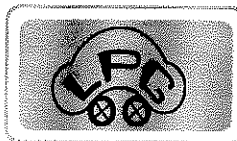
MARIE JO
— HAUTE LINGERIE —



Gyliane
Séduction

*Lingerie
Corseterie
Balnéaire*

Rue Neuve 89
Tél. 071.22.06.04
Gerpinnes - Bultin

Montage GAZ

INSTALLATEUR AGRÉÉ
Travail effectué par le patron

**ATTACHES REMORQUES
TOUS VÉHICULES**



WWW.GARAGEGILLOT.BE

**GARAGE
GILLOT**

AVENUE EMILE VANDERVELDE 73

6200 BOUFFIOLUX

TÉL. 071.50.35.71

GSM 0475.61.61.08

ERNOUX s.p.r.l.
Rue Bois d'Hymée 17c – 6280 GERPINNES-FROMIEE
Tél. 071.50.56.97 ou 071.71.23.26

ENTRÉE PAR L'ARRIÈRE

Ouvrez les magasins vendant de 9h à 18h du lundi au samedi de 9h à 12h30

- Tous les aliments pour tous vos animaux : lapins, volailles, chevaux, moutons...
- Choix de nourriture pour les oiseaux extérieurs : boules, arachides, tournesol...

Ex : tourmesol strie 15kg : 13 € • arachides 5kg : 9,90 €
mélange hiver 25kg : 15 € • mélange hiver 5kg : 4 €